

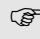
DID YOU KNOW?

AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS

BEING A ST. JOHN VOLUNTEER

March 1995

Vol. 2 No. 3


 **DID YOU KNOW** that over 20,000 people are St. John Ambulance volunteers in Canada? There are approximately 11,400 Brigade members, 9,500 instructors, 6,000 members of the Order, and countless board and committee members from the grassroots to the national level. Many members belong to more than one of these categories.

The mission of St. John Ambulance is to enable Canadians to improve their health, safety and quality of life by providing training and community service. Every St. John volunteer contributes to this goal.

Every St. John Ambulance volunteer has certain rights. It is important that all individuals, especially within leadership roles, know and understand these rights. The *Canadian Human Rights Act* ensures that every person has:

- ♦ a right to equal treatment with respect to services, goods and facilities, without discrimination
- ♦ a right to equal treatment with respect to employment, without discrimination

The courts interpret “employment” in a broad sense when dealing with human rights legislation. It is important to note that under human rights legislation, employment-related obligations apply to volunteers as well as employees. This applies only to human rights legislation and not to other laws.

 Do you receive an honorarium for your volunteer work? It is your responsibility to report this amount to Revenue Canada on your income tax return each year. Remember that expenses are tax deductible.

Communication should involve feedback. As a St. John volunteer, you have the responsibility, the prerogative and the means to tell it as you see it. How? Try some of these:

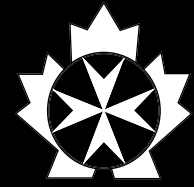
- ♦ write a letter to the editor of *St. John Canada Today*
- ♦ tell your immediate supervisor any ideas, suggestions, complaints, criticisms or praises you have
- ♦ follow suggested procedures for grievances: always begin by submitting grievances in writing to your immediate supervisor. If the issue remains unresolved, it may be submitted in writing, to the next senior officer and in succession to the national level
- ♦ apply for the *Laurin Award Programme* if you have an innovative idea which will benefit St. John. Entry forms are available from your Council. Applications may be sent directly to National Headquarters.
- ♦ visit other divisions, branches and councils to see how someone else does things
- ♦ make friends, make phone calls, share ideas
- ♦ visit the Internet — E-mail is coming to St. John



St. John in Canada is focused in many areas:

- the Ophthalmic Hospital in Jerusalem
- the Brigade and community service
- instructors and first aid, health promotion and CPR courses
- the Order
- *We Can Help*
- Therapy Dogs
- NITDP
- awards program
- *First Aid: First on the Scene*
- air and ground ambulance services.

Find out more!




LE SAVIEZ-VOUS?

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

ÊTRE BÉNÉVOLE DE SAINT-JEAN

Mars 1995

Vol. 2, n° 3


 **SAVIEZ-VOUS** que l'Ambulance Saint-Jean compte plus de 20 000 bénévoles au Canada? Il y a environ 11 400 membres de la Brigade, 9 500 instructeurs, 6 000 membres de l'Ordre et un nombre incalculable de personnes qui siègent à différents conseils et comités, de la base jusqu'à l'échelon national. De nombreux membres appartiennent à plus d'une catégorie.

La mission de l'Ambulance Saint-Jean est de permettre aux Canadiens d'améliorer leur santé, leur sécurité et leur qualité de vie par la prestation de programmes de formation et de services communautaires. Chaque bénévole de l'Ambulance Saint-Jean contribue à assurer l'atteinte de cet objectif.

Chaque bénévole de l'Ambulance Saint-Jean a des droits. Il est important que tous, en particulier ceux qui jouent un rôle de direction, connaissent ces droits et en comprennent la portée. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* garantit à chaque citoyen et citoyenne :

- ♦ le droit à un traitement égal, sans discrimination, en ce qui concerne les services, les biens et les institutions;
- ♦ le droit à un traitement égal, sans discrimination, en ce qui concerne l'emploi.

Dans le contexte de la loi sur les droits de la personne, les tribunaux donnent un sens très large au terme "emploi". Il est important de savoir qu'en vertu de la loi sur les droits de la personne, les obligations qui se rattachent à l'emploi s'appliquent aussi bien aux bénévoles qu'aux employés. Aucune autre loi ne contient une telle disposition.

 Recevez-vous des honoraires en échange de votre travail bénévole? Vous devez déclarer ce revenu chaque année à Revenu Canada. Sachez que ces dépenses sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le feed-back doit faire partie du processus de la communication. Comme membre bénévole de l'Ambulance Saint-Jean, vous avez la responsabilité, la prérogative et les moyens de dire les choses telles que vous les voyez. Comment faire? Voici quelques suggestions :

- ♦ écrire une lettre à la rédactrice du magazine *Saint-Jean Canada aujourd'hui*;
- ♦ faire part à votre supérieur immédiat de vos idées, suggestions, plaintes, critiques ou louanges;
- ♦ respecter la marche à suivre en cas de grief. Il faut d'abord présenter son grief par écrit à son supérieur immédiat. Si le problème n'est pas résolu, on doit alors en informer le prochain officier supérieur, et ainsi de suite jusqu'à l'échelon national;
- ♦ participer au *Programme de récompense Laurin* si vous avez une idée innovatrice dont tirera profit l'Ambulance Saint-Jean. Pour obtenir des formulaires de participation, communiquez avec votre Conseil. Vous pouvez envoyer les formulaires dûment remplis au Siège national;
- ♦ visiter d'autres divisions, succursales et Conseils afin de voir comment ils font les choses;
- ♦ se faire des amis, faire des appels et partager ses idées avec les autres;
- ♦ essayer le réseau Internet - le courrier électronique fera bientôt son apparition à Saint-Jean.



L'Ambulance Saint-Jean au Canada, c'est beaucoup de choses :

- l'Hôpital ophtalmologique de Saint-Jean de Jérusalem;
- la Brigade et la prestation de services à la collectivité;
- les instructeurs et les cours de secourisme, de promotion de la santé et de RCR;
- l'Ordre de Saint-Jean;
- le cours *Moi, j'aide*;
- les chiens utilisés à des fins thérapeutiques;
- le PNFI;
- le programme de récompenses;
- *Secourisme : Premier sur les lieux*;
- les services d'ambulance aériens et terrestres.

Et bien d'autres choses encore!